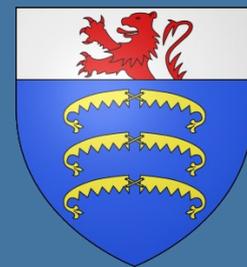


Ville de Gex



Lettre d'information - COVID-19

30 octobre 2020

Le confinement est entré en vigueur dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre. Pour se déplacer, 3 modèles d'attestation sont disponibles:

- [attestation de déplacement dérogatoire](#)
- [justificatif de déplacement professionnel](#)
- [justificatif de déplacement scolaire](#)

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

Les services de la mairie

La plupart des services municipaux sont ouverts au public. L'Hôtel de Ville et l'Annexe (urbanisme-services techniques) : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Dans la mesure du possible, privilégiez les démarches par téléphone et courriel. **L'accueil physique** des usagers en mairie se fait uniquement après une prise de rendez-vous préalable. Le port du masque est obligatoire.

- **Service population/passeports-CNI/état civil:** accueil@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.00
- **Service scolaire :** vie.quotidienne@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.25.45
- **Service social/logement :** ccas@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.01
- **Service culturel/Cinéma Le Patio:** culturel@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.29
- **Urbanisme :** urbanisme@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.27 ou 04.50.42.63.10.
- **Services techniques :** services.techniques@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.10
- **Secrétariat du maire et des adjoints :** mairie@ville-gex.fr / tel. 04.50.42.63.02

Les parcs et aires de jeux, la voie verte

Les parcs, aires de jeux, city-stades et skate-parks sont accessibles, tout comme la voie verte, dans le respect strict des gestes barrières. De manière générale, le port du masque est systématique dans toutes les situations où les règles de distanciation ne peuvent être appliquées. Les rassemblements de plus de 6 personnes ne sont pas autorisés.

La piscine

La piscine municipale est fermée au public.

Le cinéma

Le cinéma municipal Le Patio est lui aussi fermé.

La bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Les associations

Les manifestations publiques, culturelles et sportives sont annulées.

Les installations sportives sont uniquement réservées aux activités scolaires et périscolaires.

Les écoles, la rentrée scolaire

Hommage à Samuel Paty (directives de l'Education nationale) : la rentrée aura exceptionnellement lieu à 10h ce lundi 2 novembre, sauf pour les élèves préalablement inscrits au périscolaire.

L'échelonnement des arrivées et départs des élèves est réactivé ce lundi, afin de limiter les rassemblements devant les écoles.

Le port du masque, fourni par les parents, est désormais obligatoire dès 6 ans. Par ailleurs, il est obligatoire dans un rayon de 50 m devant les entrées et sorties des établissements (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...).

Une attestation de déplacement scolaire est nécessaire pour emmener les enfants à l'école ou pour le transport par bus scolaire. La télécharger: [justificatif de déplacement scolaire](#)

Une attestation permanente pourra être délivrée par le chef d'établissement.

Service scolaire: 04.50.42.25.45 / vie.quotidienne@ville-gex.fr

Aide aux personnes

Le **Centre Communal d'Action Sociale** élargit son champ d'intervention habituel d'aide aux plus fragiles. N'hésitez pas à nous solliciter, la confidentialité est respectée : ccas@ville-gex.fr

Les personnes de plus de 75 ans seront contactées dès la semaine prochaine afin d'évaluer leurs besoins.

La mairie répond aux demandes pour faire les courses de première nécessité. Si vous connaissez des personnes vulnérables et isolées, veuillez contacter la mairie au : 04.50.42.63.00 ou 04.50.42.63.29 / mairie@ville-gex.fr ou ccas@ville-gex.fr

Personnes suivies : 375

Le marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire du samedi matin aura bien lieu, avec un contrôle renforcé aux accès. Le port du masque est obligatoire.

Suivez les informations concernant les services gérés par Pays de Gex Agglo sur:

<https://www.paysdegexagglo.fr> et <https://www.facebook.com/PaysdeGexagglo/>

Pour toute autre information: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>